UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
DÉPARTEMENT D'ÉTUDES LITTÉRAIRES

TITRE : Méthodologie et projet / recherche

SIGLE : LIT8820
SESSION : Hiver 2026
HORAIRE : les lundis de 14h à 17h

Professeure: Catherine Cyr
Adresse courriel : cyr.catherine@uqam.ca
Bureau : J-4833 (sur rendez-vous)

PLAN DE COURS

OBJECTIFS

Ce séminaire obligatoire présente les exigences méthodologiques liées au mémoire de maîtrise et permet un examen critique des outils de recherche en études littéraires. Il contribue à aider l'étudiant·e à se trouver un directeur ou une directrice de recherche et à définir son projet de mémoire. Le séminaire permet également aux étudiant·es qui n'ont pas fait leur baccalauréat à l'UQAM de s'intégrer au Département d'études littéraires.

Le séminaire comporte trois volets : une initiation à la recherche ; un programme individualisé de lectures dirigées ; la rédaction et la présentation de l'état actuel du projet de recherche.

1. D'abord, le séminaire permettra de se familiariser avec les règles méthodologiques de la recherche universitaire et avec les exigences spécifiques à la maîtrise en études littéraires. Les premières séances seront consacrées à l'élaboration d'une problématique, à la connaissance des principaux outils de recherche, à la préparation d'un état présent des travaux liés au domaine visé, à la maîtrise des règles départementales de présentation des mémoires, et à la recherche d'une directrice ou d'un directeur de mémoire.

2. Ensuite, le séminaire doit permettre de transformer un simple intérêt intellectuel en un véritable objet de recherche. Par conséquent, la part essentielle du séminaire est le programme de lectures dirigées, qui vise à préciser les contours d'un domaine de recherche, à justifier des orientations théoriques et méthodologiques et à faire l'état de la question. Sans exclure les œuvres de création, ce programme de lectures dirigées comprendra principalement des ouvrages historiques, critiques et théoriques nécessaires à l'élaboration d'une problématique de recherche dans le domaine des études littéraires.

3. Enfin, le séminaire est un lieu de discussion et d'échange pour les étudiantes et étudiants qui feront, à la fin de la session, l'exposé de leur projet, le bilan de leurs premières recherches, ainsi que l'état des problèmes rencontrés et des solutions envisagées.

FORMULE PÉDAGOGIQUE

Trois rencontres collectives sont prévues au début du trimestre afin de mettre au point la démarche du séminaire et de présenter les éléments méthodologiques de la recherche en études littéraires.

Au cours des deux mois suivants, le séminaire se déroulera sous forme de tutorat ; au moins deux rencontres individuelles sont prévues durant cette période. Au fil de la session, les étudiantes et étudiants seront encouragés à rencontrer d'autres professeures et professeurs afin de trouver une directrice ou un directeur de mémoire.

À la mi-session, une rencontre en classe, sous forme d'atelier, permettra de partager les réflexions sur le projet en cours d'élaboration. Durant les dernières semaines du trimestre, de nouvelles rencontres collectives permettront à chacune et chacun de présenter son projet sous la forme d'un exposé oral et de recevoir des commentaires et des questions. Même si, pour certaines et certains, il ne s'agira que d'une esquisse de projet, cet exercice permettra de faire progresser leur réflexion et de montrer leurs aptitudes pour la recherche aux cycles supérieurs.

On notera que le dépôt officiel du projet de mémoire se fait au cours du deuxième trimestre pour les étudiantes et étudiants inscrits à temps plein (et au cours de la deuxième année pour celles et ceux qui sont inscrits à temps partiel). Après avoir réussi le séminaire de méthodologie, les étudiantes et étudiants doivent en effet s'inscrire à l'activité créditée « Projet de mémoire ». C'est le sous-comité d'admission et d'évaluation du programme (SCAE) qui sanctionne cette activité, après l'examen du projet de recherche, par la mention « succès » ou « échec ».

ÉVALUATION

Trois travaux sont prévus : une *bibliographie* d'au moins une trentaine de titres, dont dix commentés (25%) ; un *exposé oral* comprenant un état de la question et une première formulation du projet (30%) ; une *présentation écrite,* qui complète l'exposé et développe le sujet de recherche à la lumière des discussions en classe (35%). Lors des exposés, les étudiant·es auront la responsabilité de répondre à une autre présentation et d'animer la discussion. L'investissement dans le séminaire et la participation aux discussions, à l'atelier de mi- parcours et à l'activité bilan font partie de l'évaluation (10%).

Les critères d'évaluation sont les suivants : la capacité de maîtriser les différents outils théoriques et méthodologiques pertinents; la cohérence de la pensée et la rigueur de l'argumentation, tant à l'oral qu'à l'écrit; la capacité de synthèse dans l'exposition de l'état de la recherche et l'acuité du regard critique sur sa propre démarche ; la qualité générale de la langue. Il est entendu que les travaux devront être exclusifs à ce séminaire.

Le travail final doit être rédigé selon les normes de présentation exigées par le programme : https://litterature.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/52/Guide-pres-memoires-theses- FINAL.pdf.

CALENDRIER

- Les lundis 12, 19 et 26 janvier : séances collectives.
- Date à déterminer : activité à la bibliothèque (recherche d'articles, base de données, Endnote et Zotero)
- Semaine du 16 février : première série de rencontres individuelles.

La professeure demande aux étudiant·es de lui envoyer, au moins 36 heures avant la première rencontre individuelle, une esquisse de leur projet (1 page maximum) en identifiant aussi précisément que possible le corpus, la problématique et les orientations théoriques.

- Le lundi 9 mars : remise de la bibliographie commentée et atelier en classe.
- Semaines du 16 et du 23 mars : deuxième série de rencontres individuelles.
- Les lundis 30 mars et 6 avril : présentation orale des projets de mémoire.
- Le lundi 20 avril : remise de la présentation écrite du projet de mémoire; activité bilan en classe.

ÉLÉMENTS DE BIBLIOGRAPHIE

ARON, Paul, Denis Saint-Jacques et Alain Viala (dir.), *Le Dictionnaire du littéraire*, Paris, Presses universitaires de France, « Quadrige », 2002.

BEAUD, Michel, *L'art de la thèse : comment préparer et rédiger une thèse, un mémoire ou tout autre travail universitaire à l'ère du Net*, Paris, La Découverte, 2006.

CITTON, Yves, *Lire, interpréter, actualiser. Pourquoi les études littéraires?,* Paris, Éditions Amsterdam, 2017.

Dictionnaire des genres et notions littéraires, Paris, Encyclopædia Universalis/Albin Michel, 1997.

FRAISSE, Emmanuel et Bernard Mouralis, *Questions générales de littérature,* Paris, Seuil, « Points Essais », 2001.

JOUVE, Vincent, *Pourquoi étudier la littérature?,* Paris, Armand Colin, 2010.

LETOURNEAU, Jocelyn, *Le coffre à outils du chercheur débutant : guide d'initiation au travail intellectuel*, Montréal, Boréal, 2006.

MERLIN-KAJMAN, Hélène, *Lire dans la gueule du loup : essai sur une zone à défendre, la littérature*, Paris, Gallimard, 2016.

NUSSBAUM, Martha C., *Not for Profit. Why Democracy Needs the Humanities*, Princeton, Princeton University Press, « The Public Square », 2010.

PARCHEMAL, Blandine, « La place des humanités au sein de l'institution universitaire contemporaine », *Ithaque*, n° 15, 2014, p. 25-49.

SCHAEFFER, Jean-Marie, *Petite écologie des études littéraires. Pourquoi étudier la littérature?* Paris, Thierry Marchaisse, 2011.

Présentation des mémoires et des thèses : https://litterature.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/52/Guide-présentation-travaux-DEL.pdf

BOUTILLIER, Sophie et al., *Méthodologie de la thèse et du mémoire*, Paris, Studyrama, 2014.

UQÀM | Université du Québec à Montréal

Politique nº 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel

Les violences à caractère sexuel se définissent comme étant des comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés, avec ou sans contact physique, incluant ceux exercés ou exprimés par un moyen technologique, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. Les violences à caractère sexuel peuvent se manifester par un geste unique ou s'inscrire dans un continuum de manifestations et peuvent comprendre la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace implicite ou explicite, la contrainte ou l'usage de force.

Les violences à caractère sexuel incluent, notamment :

- la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes;
- les avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées;
- la manifestation abusive et non désirée d'intérêt amoureux ou sexuel;
- les commentaires, les allusions, les plaisanteries, les interpellations ou les insultes à caractère sexuel, devant ou en l'absence de la personne visée;
- les actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme;
- le (cyber) harcèlement sexuel;
- la production, la possession ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles d'une personne sans son consentement;
- les avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les pincements, les baisers non désirés;
- l'agression sexuelle ou la menace d'agression sexuelle;
- l'imposition d'une intimité sexuelle non voulue;
- les promesses de récompense ou les menaces de représailles, implicites ou explicites, liées à la satisfaction ou à la non-satisfaction d'une demande à caractère sexuel.

Toute personne membre de la communauté universitaire contribue à maintenir une culture du respect et du consentement, notamment, en participant aux activités de **formations obligatoires sur le sexisme et les violences à caractère sexuel**.
La capsule de formation obligatoire annuelle est disponible au harcelement.uqam.ca

Pour plus d'information :
https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2019/04/Politique_no_16_2.pdf

Les personnes victimes, témoins ou informées d'une situation de sexisme, de violence à caractère sexuel, ou pour en apprendre plus sur ces enjeux, peuvent consulter le
Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH)
514 987-3000, poste 0886 ; harcelement@uqam.ca; harcelement.uqam.ca

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)
514 987-3185 ; vie-etudiante.uqam.ca

Service de la prévention et de la sécurité :
514 987-3131

UQÀM | Université du Québec à Montréal

Politique nº42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement (extraits)

L'Université reconnaît à toutes les personnes membres de la communauté universitaire le droit d'être traitées avec dignité, équité et respect mutuel.

L'Université considère le respect mutuel, l'égalité, l'écoute et l'entraide comme des valeurs importantes qui favorisent l'épanouissement personnel ainsi que l'établissement de rapports harmonieux entre les personnes et entre les groupes, et qui permettent la mise en place d'un milieu sain et propice à la réalisation individuelle ou collective de sa mission universitaire.

L'Université est consciente que les situations de harcèlement ou pouvant mener à du harcèlement résultent de l'interaction de facteurs individuels, sociaux et liés au milieu de travail et d'études. Compte tenu de ces facteurs, l'Université croit que la prévention constitue le meilleur moyen pour assurer un milieu exempt de toute manifestation de harcèlement et donne ainsi priorité à la prévention.

Le « harcèlement » inclut notamment : le harcèlement psychologique, le harcèlement discriminatoire et le harcèlement sexuel.

Le harcèlement psychologique est une conduite vexatoire se manifestant par des comportements, des paroles, des écrits, des actes ou des gestes répétés qui sont hostiles ou non désirés, blessants ou injurieux d'une personne envers une autre et ayant pour effet de porter atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique d'une personne et pouvant entraîner pour celle-ci un milieu de travail ou d'études néfaste. Ces conduites vexatoires peuvent être le fait d'une seule personne ou d'un groupe de personnes.

Le harcèlement discriminatoire est lié à l'un ou l'autre des motifs sur lesquels il est légalement interdit de discriminer (le sexe, l'identité ou l'expression de genre, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la race, la couleur, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap) ou un motif analogue.

Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour cette personne.

Situation pouvant mener à du harcèlement
Situation problématique qui met en jeu la dignité ou l'intégrité physique ou psychologique d'une personne et qui est susceptible de dégénérer jusqu'à devenir du harcèlement. C'est le cas notamment, mais non exclusivement, de l'abus de pouvoir ou d'autorité, du conflit et de l'incivilité. Pour éviter qu'une telle situation ne dégénère, elle doit être réglée de façon constructive, rapidement et avec respect afin de favoriser le mieux-être de chaque personne.

La politique s'applique à toute la communauté universitaire et aux partenaires externes en lien direct avec l'Université dans le cadre de leurs relations avec les membres de cette communauté. Elle s'applique à l'intérieur et à l'extérieur du campus, incluant les interactions exercées ou exprimées grâce à des moyens technologiques, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. La politique vise également les personnes étudiantes dans le cadre de leurs activités d'apprentissage hors campus approuvées telles que les stages, en tenant compte des limites des capacités d'intervention de l'Université.

Pour plus d'information :
Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH)
514 987-3000, poste 0886 ; harcelement@uqam.ca; harcelement.uqam.ca

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)
514 987-3185 ; vie-etudiante.uqam.ca

Service de la prévention et de la sécurité :
514 987-3131

RÈGLEMENT 18

SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail aux fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis aux fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-création, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18 sur les infractions de nature académique.

Vous pouvez consulter sur le site r18.uqam.ca des capsules vidéos qui vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

INFOSPHÈRE

Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat. Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.